

REPUBLICQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2020-111**DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
 - présents 16
 - votants 17
 - absents 2

Du lundi 30 novembre 2020

L'an deux mille vingt le 30 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET**Destination des coupes -
Exercice 2021**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 novembre 2020

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procuration : Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIERÉtait absente excusée : Delphine ANDRÉÉtaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, fait part à l'assemblée du projet d'inscription à l'état d'assiette de la destination des coupes dans le cadre des affouages 2021 établi par les services de l'ONF dont le détail est inscrit ci-dessous :

Dans un premier temps,

Sollicite l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 des parcelles :

PARCELLES	SURFACES (hectare)	Type de coupe
18	6.76	IRREGULIERE
19	12.68	AMELIORATION
20.1	7.29	AMELIORATION
27	11.59	IRREGULIERE
29.1	9.17	REGENERATION ENSEMENCEMENT
30	11.50	AMELIORATION
42.2	1.28	AMELIORATION 2
43	10.31	IRREGULIERE
51.2	1.61	AMELIORATION 2
60	13.11	IRREGULIERE
64	11.76	IRREGULIERE

65	10.94	IRREGULIERE
66	12.66	IRREGULIERE
73.1	2.19	AMELIORATION 2
79	8.39	REGENERATION SECONDAIRE 1
84.1	6.30	AMELIORATION
87	8.25	IRREGULIERE
89	8.46	IRREGULIERE
91	8.55	IRREGULIERE
96	8.99	IRREGULIERE
107	8.18	REGENERATION SECONDAIRE 1

Dans un second temps,

Décide la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'assiette de l'exercice 2021 :

- **VENTE EN BLOC ET SUR PIED** par les soins de l'ONF des parcelles :

PARCELLES	Année de mise en vente
27	2021
29.1	2021
43	2021
60	2021
64	2021
65	2021
66	2021
79	2021
84.1	2021
87	2021
89	2021
91	2021
96	2021
107	2021

- **VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGERES** par les soins de l'ONF **ET DELIVRANCE** du taillis, des houppiers, et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes :

PARCELLES	Année de vente des grumes	Année de délivrance
18	Juin 2021	Contrat Vente Délivrance
19	Juin 2021	Contrat Vente Délivrance
20.1	Juin 2021	Contrat Vente Délivrance
30	Juin 2021	Contrat Vente Délivrance
42.2	Juin 2021	Contrat Vente Délivrance
51.2	Juin 2021	Contrat Vente Délivrance
73.1	Juin 2021	Contrat Vente Délivrance

- Produits mis en vente :

- Hêtres, à partir de 35 cm de diamètre
- Autres feuillus, à partir de 35 cm de diamètre

- o Découpe des arbres mis en vente
 - Découpe normale à 25 cm de diamètre pour toutes les essences
- o Délai d'abattage
 - Délai normal (15/04 N+2 ou 15/11 N+1 si coupes urgentes)
 - Délai au 15/02 N+1 (clause futaie affouagère avec obligation d'abattage avant cette date)
 - Autres : 15 décembre 2021

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, demande donc à l'assemblée d'approuver la destination des coupes pour l'exercice de l'année 2021, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la destination des coupes pour l'exercice 2021,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 4 décembre 2020

Le Maire



Monsieur André NOIROT